

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

## Conclusions de l'Enquête Publique concernant le Déclassement de Portions de Chemins Ruraux

Par délibération n° DEL 2024 100 du 17 décembre 2024, le conseil municipal a fixé les modalités de la mise à disposition des conclusions de l'enquête publique concernant le déclassement de portions de chemins ruraux.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du 20 décembre 2024 au 20 janvier 2025 inclus pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations dans les lieux suivants :

**Mairie de Domancy, 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY :**

- Les lundis, jeudis et vendredis de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00,
- Les mardis et mercredis de 08H30 à 12H00,
- Sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal entérinera chaque dossier par acte notarié ou administratif.

Le Maire de la Commune,



Serge REVENAZ.